



ÉCOLE DE L'AIR

Conseil d'administration  
séance du 23 juillet 2019

**Délibération relative à la validation du compte-rendu de la séance du 7 mai 2019**

*Vu le décret n°2018- 1158 du 14 décembre 2018 relatif à l'École de l'air*

*Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'École de l'air du 7 mai 2019*

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide que :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le compte-rendu de la séance du 7 mai 2019 est approuvé.

**Article 2 :**

La présente délibération prend effet dès sa publication.

**Article 3 :**

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air.

Le président du conseil d'administration

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 0